

Conditions générales de vente (cgv) :

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les prestations de services proposées par l'entreprise individuelle "Corps&saisons" représentée par Alexia Volland.

Identifiée sous le numéro Siret.....

Située au 80 rue du Lot 01500 Bettant

Téléphone 06 13 ** ** **

Le client déclare avoir pris connaissance et avoir accepté les conditions générales de vente antérieurement à la passation de la commande.

La validation de la commande vaut donc acceptation de conditions générales de vente.

L'entreprise "Corps&saisons" se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV, étant précisé que les modifications seront applicables aux seules commandes passées en suite de l'entrée en vigueur desdites modifications.

Tout autre document que les présentes CGV et notamment les publicités, prospectus, flyers...n'a qu'une valeur informative de l'activité proposée par « Corps&saisons » est non contractuel.

Article 1-Contenu et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit aux prestations de services suivantes :

Réflexologie plantaire, palmaire, auriculaire, faciale, massage bien-être.

Mme Alexia Volland ("Corps&saisons") se réserve le droit de refuser toute prestation qui n'entrerait pas dans le cadre des formations qu'elle a reçues et validées par ses certifications ou attestations de formation présentes qu'elle tient, sur demande, à la disposition du client.

Les différentes techniques proposées et pratiquées n'ont aucune visée médicale et ne sont assimilables ni aux actes réservés aux professions de santé réglementées par le Code de la Santé Publique et au décret n°96-879 du 8 octobre 1996. Elles sont considérées comme complémentaires et ne se substituent en aucun cas au champ médical réservé aux professionnels de santé. Elles s'inscrivent dans une démarche complémentaire et personnelle de travail sur soi de toute personne qui consulte.

Sont également exclues de l'activité de « Corps&Saisons », toutes prestations à caractère érotique ou sexuel. Tout comportement déplacé envers Alexia Volland pourra faire l'objet de poursuite judiciaire

La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande ou à l'achat immédiat par le vendeur.

Toute commande ou achat immédiat implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le vendeur.

L'acheteur déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande.

Les prestations proposées par « Corps&saisons » sont disponibles sur le site internet <https://corpsetsaisons.wixsite.com/corpsetsaisons>. Alexia Volland se réserve la possibilité d'y apporter à tout moment, les améliorations et les modifications qu'elle jugerait utile sans être tenue cependant de les apporter aux prestations déjà effectuées, ou en cours de commande.

Article 2 – Informations précontractuelles

Préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de la commande et à la conclusion du contrat, ces conditions générales de vente sont communiquées à l'acheteur via le site internet <https://corpsetsaisons.wixsite.com/corpsetsaisons>, qui reconnaît les avoir reçues.

Sont transmises à l'acheteur, de manière claire et compréhensible, les informations suivantes :

- Les caractéristiques essentielles du service,
- Le prix du service ou le mode de calcul du prix et, s'il y a lieu, tous les frais supplémentaires de transport, de livraison ou d'affranchissement et tous les autres frais éventuels,
- La date ou le délai auquel le prestataire s'engage à exécuter le service,

quel que soit le prix, et toute autre condition contractuelle,

- Les informations relatives à l'identité du prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités,
- Les modalités prévues pour le traitement des réclamations,

Le prestataire de services doit également communiquer à l'acheteur, ou mettre à sa disposition, les informations suivantes :

- Statut et forme juridique, coordonnées permettant d'entrer en contact rapidement et de communiquer directement avec lui,

Le cas échéant, le numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers,

- Pour les activités soumises à un régime d'autorisation, le nom et l'adresse de l'autorité l'ayant délivrée,
- Pour le prestataire assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée et identifié par un numéro individuel en application de l'article 286 ter du code général des impôts, son numéro individuel d'identification,
- Pour le prestataire membre d'une profession réglementée, son titre professionnel, l'état membre de l'UE dans lequel il a été octroyé ainsi que le nom de l'ordre ou de l'organisme professionnel auprès duquel il est inscrit,
- L'éventuelle garantie financière ou assurance de responsabilité professionnelle souscrite par lui, les coordonnées de l'assureur ou du garant ainsi que la couverture géographique du contrat ou de l'engagement.

Article 3-Commande

Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur les prestations figurant sur les tarifs du vendeur, et accepté par lui, accompagné du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande.

Toute commande, pour être valable, doit être établie sur les bons de commande du vendeur, à la disposition de la clientèle.

Toute commande parvenue au vendeur est réputée ferme et définitive.

Elle entraîne l'adhésion et acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente et obligation de paiement des services commandés.

L'acheteur dispose d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat, sauf exception prévue par l'article L.211-28 du Code de la consommation.

Article 4-Devis

Pour les services donnant lieu à l'établissement d'un devis préalable, la vente ne sera considérée comme définitive qu'après établissement d'un devis par le prestataire et envoi à l'acheteur de la confirmation de l'acceptation de la commande.

Les devis établis par le prestataire ont une durée de validité d'un (1) mois.

Article 5-Exécution de la prestation et résolution du contrat

Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, l'exécution de la prestation s'effectuera à la date de rendez-vous fixé avec le client à compter de la réception par le vendeur d'une commande en bonne et due forme.

A défaut d'indication ou accord quant à la date d'exécution, le vendeur exécute la prestation sans retard injustifié et au plus tard le jour du rendez-vous fixé par le client après la conclusion du contrat.

La prise de rendez-vous peut être faite auprès de Mme Volland Alexia aux coordonnées téléphoniques suivantes 06 13 ** ** **.

Concernant les bons cadeaux figurant sur le site internet, la durée de validité est de six (6) mois ou douze (12) mois en fonction du nombre de séance achetées, à compter de la date d'achat.

En cas de manquement du vendeur à son obligation d'exécution à la date ou à l'expiration du délai prévu ci-dessus, ou, à défaut, au plus tard 30 jours après la conclusion du contrat, l'acheteur peut résoudre le contrat, dans les conditions des articles L.216-2 et L.216-3 et L.216-4 du code de la consommation, par lettre recommandée avec avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, le professionnel de fournir le service dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai.

Le contrat est considéré comme résolu à la réception par le professionnel de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que le professionnel ne se soit exécuté entre-temps.

Néanmoins, l'acheteur peut immédiatement résoudre le contrat lorsque le professionnel refuse de fournir le service ou lorsqu'il n'exécute pas son obligation de fourniture du service à la date prévue, si cette date ou ce délai constitue pour l'acheteur une condition essentielle du contrat. Cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou d'une demande expresse du consommateur avant la conclusion du contrat.

Les frais et les risques liés à cette opération sont à la charge exclusive du prestataire. Hormis cas de force majeure, l'acompte versé à la commande est acquis de plein droit et ne peut donner lieu à aucun remboursement.

Article 6-Délai de rétractation et remboursement

L'acheteur dispose d'un droit de rétractation d'un délai de 14 jours à compter de la conclusion du contrat.

Le professionnel doit rembourser l'acheteur de la totalité des sommes versées, au plus tard dans les 14 jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision de l'acheteur de se rétracter (Code de la consommation, article L.221-24), sauf retard justifié.

Conformément à l'article L.242-4 du code de la consommation, lorsque le professionnel n'a pas remboursé les sommes versées par l'acheteur, les sommes dues sont, de plein droit, majorées :

- du taux d'intérêt légal si le remboursement intervient au plus tard 10 jours après l'expiration du délai de 14 jours énoncé ci-dessus.
- de 5% si le retard est compris entre 10 et 20 jours,
- de 10% si le retard est compris entre 20 et 30 jours,
- de 20% si le retard est compris entre 30 et 60 jours,
- de 50% entre 60 et 90 jours,
- et de cinq points supplémentaires par nouveau mois de retard jusqu'à concurrence du prix du produit, puis du taux d'intérêt légal.

Annulation de la commande après le délai de rétractation : après le délai de rétractation de 14 jours, en cas d'annulation de la commande par l'acheteur, après acceptation du vendeur, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, une somme correspondant à 10% du montant de l'achat sera acquise au vendeur, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice subi.

Article 7-Prix

Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, les prix en euros des prestations effectuées sont ceux figurant sur le site <https://corpsetsaisons.wixsite.com/corpsetsaisons> au jour de la commande.

“Corps&saisons” n'est pas soumis à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) conformément à l'article 293B du Code Général des Impôts, les prix mentionnés sur le site internet sont donc indiqués sans TVA.

Dans l'hypothèse où l'entreprise deviendrait soumise à la TVA, les tarifs affichés sur le site seront réajustés en conséquence et applicables à toute commande passée suivant la date de son assujettissement.

“Corps&saisons” se réserve également le droit de modifier ses prix à tout moment, étant précisé que les Prestations seront facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de la réservation du rendez-vous.

Article 8–Paiement

Sauf autres modalités prévues expressément par les conditions particulières (bons cadeaux, devis...), le paiement du prix s'effectue comptant au jour de la prestation.

Les paiements effectués par l'acheteur ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le prestataire.

Une facture pourra être remise à l'acheteur sur demande.

Le règlement des séances se feront par chèque ou espèce.

Article 9–Propriété intellectuelle

Tous les documents techniques, produits, dessins, photographies remis aux acheteurs demeurent la propriété exclusive de Mme Alexia Volland, seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents.

Alexia Volland est également titulaire des droits de propriété intellectuelle de la marque "Corps&saisons".

Toute reproduction, représentation, modification, publication, adaptation ou exploitation de tout ou partie de la marque ou autres éléments du site <https://corpsetsaisons.wixsite.com/corpsetsaisons> est interdite sur quelque support que ce soit et de quelque manière que ce soit sauf avec un accord écrit de Alexia Volland.

Les acheteurs clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle du fournisseur et s'engage à ne les divulguer à aucun tiers.

Article 10 – Spécificités et avertissement sur les pratiques utilisées par Mme Alexia Volland.

Il appartient aux clients de faire toutes vérifications qui semblent nécessaires ou opportunes avant de procéder à une quelconque réservation de prestations auprès de Mme Alexia Volland.

En cas de grossesse ou pathologie grave et quelle que soit la prestation souhaitée, il est recommandé au client de demander l'avis préalable de leur médecin généraliste ou spécialiste. Il en est de même pour les personnes fragiles, comme par exemple les personnes âgées, les personnes ayant des problèmes psychologiques, cardiologiques ou de tension, en traitement lourd (cancer), les personnes sujettes à des allergies... cette liste n'étant pas exhaustive.

Les conseils, recommandations et prestations de services proposés par Mme Alexia Volland ne remplacent en aucun cas l'avis d'un médecin. Avant d'interrompre ou modifier tout traitement médical, le consultant doit se référer à son médecin traitant et/ou au spécialiste médical qui le lui a prescrit.

En l'état actuel, les différentes méthodes proposées ne sont pas encore reconnues (faute d'études scientifiques suffisamment conséquentes et validées) à la fois par le Ministère de la Santé et dans le domaine médical.

Article 11-Incapacité de travail

En cas d'incapacité physique temporaire, par suite de maladie ou d'accident de Mme Alexia Volland, le prestataire se réserve le droit de replanifier de nouvelles dates d'interventions en concertation avec le(s) client(s) sans qu'il ne puisse être exigé par ce dernier de versement d'indemnité.

En cas d'incapacité physique permanente du prestataire, tout type de contrat ou d'engagement avec les clients du prestataire seront résiliés de plein droit sans qu'il ne puisse être réclamé au prestataire une indemnité compensatrice. En cas d'acomptes perçus, les sommes seront remboursées au client dans un délai maximum de quinze jours suivant la date de résiliation du contrat ou de l'engagement.

Pour les cartes cadeaux en cours de validité à la date de l'incapacité de travail constatée, la validité desdites cartes cadeaux pourra être reportée pour une durée de six (6) mois ou douze (12) mois à compter de la reprise d'activité de Mme Alexia Volland.

Article 12-Juridiction compétente

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français.

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le vendeur et le client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Pour la définition de la juridiction compétente, le prestataire élit domicile au 80 rue du Lot 01500 Bettant.

Article 13-Langue du contrat

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 14 – Médiation et règlement des litiges

L'acheteur peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

En cas de contestation, les coordonnées du médiateur auquel l'acheteur peut s'adresser sont les suivantes : CNPM MEDIATION CONSOMMATION, 27 avenue de la Libération, 42400 Saint Chamond, contact-admin@cnpm-mediation-consommation.eu.

Conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n° 524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union Européenne. Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.

Date d'entrée en vigueur : 02.01.2024

ANNEXE :

Formulaire de rétractation (à compléter par le consommateur, et à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai maximum de 14 jours suivant la date de conclusion du contrat de prestation).

Exemple de formulaire de rétractation :

A l'attention de Mme Volland Alexia

Corps et saisons

80 rue du Lot

01500 Bettant

« Je vous notifie, par la présente, ma rétractation du contrat portant sur la prestation de service, commandée le »

Prénom et nom du consommateur Adresse du consommateur

Date

Signature